

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Jeudi 25 septembre à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Marion FLOCH
Jeremy LAVIEC
Michelle CREACH
Claire BOURVEN
Virginie KERBRAT
Nolwen LE ROUX
Stéphanie L'HARIDON
Julien JEGO
Romain ANSQUER
Marc MORIN
David GUEGUEN
Appoline YEOMAN
Audrey BEGEL

Questions CGT

Questions transversales

1. Comment expliquez-vous que certains postes ne sont pas mis à l'affichage ?

Réponse Direction :

L'objectif est de publier l'ensemble des postes en CDI à pourvoir au sein de la Fondation. Toutefois, il peut arriver que certains postes ne soient pas immédiatement affichés après le départ d'un salarié, dans la mesure où le processus de recrutement n'a pas encore été engagé.

2. **Il y a eu un financement en 2020 pour les salles de pause de Ty Yann et Perharidy, quand est-il ?**

Réponse Direction :

Les financements accordés en 2020 pour les salles de pause de Ty Yann et de Perharidy sont toujours maintenus.

À Perharidy, la première proposition a été refusée par l'Architecte des Bâtiments de France. Une seconde proposition a été validée et devrait être réalisée début 2026, au niveau du bungalow des kayaks.

À Ty Yann, l'installation était initialement prévue dans le nouveau bâtiment des services techniques et informatiques. Ce chantier ayant pris du retard, il devrait finalement démarrer l'année prochaine.

3. **Quelles seront les modalités d'accessibilité des appareils dans le cadre du sport au travail sur le site de Roscoff ?**

Réponse Direction :

Les équipements dédiés au sport au travail sur le site de Roscoff seront accessibles à l'ensemble des salariés, grâce à un système d'accès par badge.

4. **Avez-vous régularisé la situation d'une salariée à qui vous avez oublié de payer les CP acquis en période d'arrêt maladie (depuis 2009) suite à son départ en retraite ?**

Réponse Direction :

La régularisation a été effectuée.

5. **Suite à la question 1 de la commission RP du 28 août, nous vous rappelons que le décret ne prévoit pas la régularisation sous conditions de financement. Nous vous demandons d'appliquer le décret et de procéder à la régularisation des CP des salariés qui en ont fait la demande.**

Réponse Direction :

Sur le plan juridique, la régularisation n'est effectivement pas conditionnée à un financement.

Toutefois, dans les faits, sa mise en œuvre nécessite la mobilisation de fonds pour pouvoir être appliquée.

Questions Pôle Sanitaire

- 6. Quand est-il du remplacement pour le poste d'éducateur spécialisé du service de pédiatrie du site de Roscoff, non remplacé depuis 1 an et demi ?**

Réponse Direction :

Le poste est actuellement affiché et le recrutement est en cours.

- 7. Comment expliquez-vous un refus de départ en retraite progressive à des salariés sans avoir mis de poste à l'affichage pour tenter de les remplacer ?**

Réponse Direction :

En l'espace de deux mois, la Fondation a reçu treize demandes de départ en retraite progressive pour la même période (début 2026). Un temps de concertation avec l'encadrement a été nécessaire pour étudier la faisabilité de ces départs. Nous avons indiqué aux salariés concernés que nous ne pouvions immédiatement répondre favorablement ; A noter que tous les salariés concernés ont reçu une réponse positive à la date du 18 septembre.

- 8. Comment envisagez-vous les remplacements pour le SSR de gériatrie quand il arrivera sur le site de Lannouchen ?**

Réponse Direction :

Une étude de faisabilité est en cours pour ce projet. Le SSR Gériatrique disposera d'une équipe dédiée. Les salariés actuellement en poste sur le service à Saint-Luc – Roscoff et souhaitant poursuivre leur activité dans ce cadre seront intégrés à l'équipe. Nous aviserons ensuite s'il est nécessaire de réaliser un appel à candidatures.

- 9. Les fiches de postes du service Bionettoyage de Roscoff sont-elles à jour ?**

Réponse Direction :

Les fiches de poste sont à jour, elles sont consultables sur les tablettes.

- 10. Pourquoi vous n'avez pas versé la majoration de dimanches et jours fériés (mesures Guerini) aux salariés ayant quitté la fondation comme vous nous l'avez confirmé en commission du mois de mai 2025 ?**

Réponse Direction :

Les ex salariés concernés doivent adresser leur demande au service des Ressources Humaines.

- 11. Pouvez-vous mettre à jour les tablettes du service Bionettoyage sur le site de Roscoff ? Comment sont censés faire les CDD sans code d'accès ?**

Réponse Direction :

Les tablettes sont mises à jour à la demande des équipes. Les salariés en contrat à durée déterminée reçoivent leur code d'accès dès leur arrivée.

- 12. Est-il prévu un changement d'encadrement pour le pool de Roscoff ?**

Réponse Direction :

Aucun changement n'est prévu pour l'encadrement du Pool de Roscoff.

Questions Pôle Médico-social

- 13. Quand est prévue l'augmentation du parc de véhicules sur le site de Saint Vincent Lannouchen ?**

Réponse Direction :

Aucune augmentation du nombre de véhicules n'est prévue pour le site de Saint Vincent Lannouchen. Il reste néanmoins possible d'utiliser les véhicules du dispositif VAS-Y.

- 14. Quand sera mis l'abri à vélo à Saint Vincent Lannouchen ?**

Réponse Direction :

L'abri vélo a été installé à proximité du service technique, à côté de l'espace fumeur.

15. Quand seront créés et affichés les postes AS suite au PATHOS sur les EHPADs Brestois ?

Réponse Direction :

Nous n'avons actuellement pas de visibilité sur le financement de nos EHPAD. Nous attendons la consolidation des résultats avant de prendre des décisions. En attendant, le renfort déjà déployé est maintenu, avec des horaires ajustés pour répondre aux besoins des équipes.

16. Quand seront réparés les volets de la salle de fête du site de Saint Vincent Lannouchen et les volets situés en face des vestiaires ?

Réponse Direction :

Les volets côté cours ont été réparés et les volets côté patio le seront très prochainement.

Questions Pôle Social

17. Où en est la valorisation sur Equitime des jours cadre et congés trimestriels ?

Réponse Direction :

La valorisation des jours cadre et des congés trimestriels est effective dans Equitime. Un jour cadre est valorisé à hauteur de 1, au même titre qu'un jour de congé payé. Les congés trimestriels (CT) sont également valorisés à 1 chacun et doivent être posés sur la période allant du lundi au samedi.

18. Où en sont les réparations du fourgon du foyer Pont Neuf Petits ? (Voyant de révision)

Réponse Direction :

L'entretien des véhicules affectés à un foyer est planifié par le service utilisateur, en fonction du planning d'utilisation. Le garage chargé du suivi des véhicules à Brest est Maxi Service Auto.

Questions Pôle Ressources

- 19. Pouvez-vous nous donner l'organisation pour le déménagement du service informatique du site de Ty Yann ? Quand comptez-vous communiquer au service concerné ?**

Réponse Direction :

Le service informatique a été informé début septembre que le déménagement était prévu le 1er octobre. Les techniciens ont préparé le transfert de leur matériel et le déménagement a été réalisé avec le soutien du service technique les 29 et 30 septembre.

- 20. Nous réclamons du temps supplémentaire pour le service technique de Brest qui a une charge de travail trop importante par rapport au nombre d'ETP actuel.**

Réponse Direction :

Un poste actuellement vacant est à l'affichage. Pour pallier cette absence, un salarié en contrat à durée déterminée a été recruté.

Questions SUD

Questions transversales

- 21. Où vont être situées les archives de la cardiologie lorsque ce service aura déménagé ?**

Réponse Direction :

Les archives de la cardiologie resteront à Saint-Luc dans l'attente des travaux qui doivent être réalisés au niveau de l'archivage du site de Perharidy (La fin du chantier du bâtiment 6 permettra de lancer ces travaux).

- 22. Qui sont les personnes habilitées à activer ou désactiver les badges ? Combien sont-elles ?**

Réponse Direction :

Sur les sites de Perharidy et Saint Vincent Lannouchen, deux professionnels du service technique sont habilités. Sur le site de Ty Yann, quatre professionnels sont habilités : le responsable de site, le cadre de santé du SMR Addictologie, le référent du service technique du site ainsi qu'un salarié

du service technique. La désactivation des badges se fait uniquement sur demande ou automatiquement dans les cas suivants : fin de contrat ou absence prolongée. Les personnes responsables des mises à jour sont les mêmes que celles listées ci-dessus.

23. Quand ont été mis à jour les compteurs Equitime pour la dernière fois ?

Réponse Direction :

Les plannings sont régulièrement mis à jour par les responsables de service, ce qui permet d'actualiser les compteurs temps. Les OAT sont établies en début d'année, notamment par l'intégration du reliquat de l'année précédente, puis elles peuvent être ajustées progressivement en fonction des évolutions (changement d'ETP, pose de temps choisi, heures avenant...).

24. Pouvez-vous nous indiquer s'il est prévu un changement des machines de physiothérapie sur le site de Roscoff ? (Câble défectueux, scotch spécifique pour fonctionner)

Réponse Direction :

Les machines sont vieillissantes et les câbles patients ne sont plus fabriqués. Le renouvellement est en cours de chiffrage avec le responsable de service. La date exacte du remplacement du dernier appareil reste à définir.

25. Serait-il possible d'installer une bouilloire dans l'hôtel des familles ? le nombre de demandes des patients sont très nombreuses auprès des salariés depuis plusieurs mois.

Réponse Direction :

L'hôtel des familles dispose d'une bouilloire.

26. Est-il prévu d'améliorer le wifi du service de pédiatrie de Roscoff ? Il y a de gros problèmes de connexion et il est impossible d'utiliser les objets connectés destinés aux enfants.

Réponse Direction :

Un technicien vérifiera la portée des bornes lors de la semaine 39. Le matériel a été renouvelé en août avec des technologies plus récentes pour assurer une meilleure couverture.

- 27. Suite à votre réponse à notre question n°59 du mois dernier, concernant le calcul de la prime de départ à la retraite. Pouvez-vous apporter quelques précisions : la prime est-elle calculée sur la carrière entière du salarié (temps effectués), sur le temps effectué lors de la retraite progressive ou sur un mix entre les deux ?**

Réponse Direction :

La prime est calculée sur l'ensemble de la carrière du salarié. Les années de travail à temps plein sont valorisées à temps plein.

- 28. Comment s'applique l'aménagement des horaires de travail pour une salariée au forfait jour qui est enceinte ?**

Réponse Direction :

Pour une salariée au forfait jours étant donné l'absence d'horaires fixes, l'aménagement du temps de travail peut être réduit librement jusqu'à une heure par jour selon les besoins, à partir du 3^{ème} mois de grossesse.

- 29. De nombreux salariés ont reçu un courrier de refus à leur demande de retraite progressive. Pouvez-vous nous en expliquer les raisons ?**

Réponse Direction :

En l'espace de deux mois, la Fondation a reçu treize demandes de départ en retraite progressive pour la même période (début 2026). Un temps de concertation avec l'encadrement a été nécessaire pour étudier la faisabilité de ces départs. Nous avons indiqué aux salariés concernés que nous ne pouvions immédiatement répondre favorablement ; A noter que tous les salariés concernés ont reçu une réponse positive à la date du 18 septembre.

- 30. Où se situe le tableau d'affichage syndical au sein du village fratrie de Plouzévedé ?**

Réponse Direction :

Il est situé dans les bureaux des éducateurs, au sein de chaque maison.

- 31. Pourriez-vous nous expliquer comment se fait le paramétrage de la prime Ségur pour les CDD ? Comment pouvez-vous expliquer pourquoi certains d'entre eux ont été obligés de la réclamer ?**

Réponse Direction :

Les salariés en contrat à durée déterminée sont éligibles au Ségur comme les salariés en contrat indéterminée. Le montant dépend du temps de travail et des jours de présence.

- 32. Comment est valorisée la journée de congés payés sur Equitime lorsqu'on est à mi-temps thérapeutique ?**

Réponse Direction :

Une semaine de congés payés en mi-temps thérapeutique à 50 % est valorisée à 17h30.

- 33. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il y a souvent beaucoup d'eau en dessous et devant la rampe du self à Roscoff ? (Risque de chute important)**

Réponse Direction :

Le nécessaire a été effectué début septembre.

- 34. A quel moment la fontaine située devant les consultations externes de Roscoff va être remise en fonctionnement ?**

Réponse Direction :

La fontaine sera repositionnée lors du réaménagement des admissions, prévu dans le cadre du rapatriement des services de Cardiologie et de Médecine Polyvalente.

- 35. Le broyeur situé dans l'ancienne pharmacie de Roscoff ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines, quand vont être effectuées les réparations ?**

Réponse Direction :

Le broyeur fonctionne, il a été remplacé il y a quatre mois.

- 36. Pourriez-vous installer un fléchage au sol dans le hall d'accueil de Perharidy pour indiquer les consultations externes ?**

Réponse Direction :

Le fléchage sera installé après la fin des travaux sur les admissions. Un totem et un affichage existant indiquent déjà la circulation.

- 37. Où en êtes-vous dans votre réflexion sur l'augmentation d'un temps psychologue sur le HC, HTP et HJ de la pédiatrie de Roscoff ?**

Réponse Direction :

La réflexion est en cours ; une réponse sera apportée avant la fin de l'année.

- 38. Les prés admissions de cardiologie Ty Yann vont -elles être toujours gérées par les admissions de Roscoff ?**

Réponse Direction :

Aucune décision de changement n'est prévue pour l'instant. Un service de préadmission sur Ty Yann est envisagé.

- 39. Peut - on savoir si un nouveau local a été trouvé pour les machines laver, sachant que dans le livret d'accueil donné aux patients, il est précisé qu'ils ont la possibilité d'y avoir accès ?**

Réponse Direction :

Deux solutions sont identifiées mais elles ne sont encore validées.

Questions Pôle Sanitaire

- 40. Qui va être le cadre de santé pour l'HTP commun Roscoff quand toutes les activités seront en place en 2026 ?**

Réponse Direction :

La réorganisation est en cours.

- 41. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi des tâches ont été ajoutées aux aides-soignantes en neurologie de Roscoff (atelier d'animation, préparation de goûter spécifique ...) alors que la charge de travail est déjà très importante (absence, arrêt de travail, hublo absent ..) ?**

Réponse Direction :

Aucune tâche nouvelle n'a été ajoutée. Les activités (jeux, lecture, balades, goûter) font partie des missions habituelles, notamment depuis la transformation des postes éducatifs en postes aides-soignants. Certaines adaptations récentes, sur proposition de l'équipe, ont permis de servir le goûter en chambre, simultanément à la distribution des compléments oraux.

- 42. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi des tâches ont été ajoutées aux équipes de nuit de neurologie tout l'été, (toilettes à faire aux aurores, petit déjeuner à délivrer) avec forcément une réorganisation de leur travail du quotidien ?**

Réponse Direction :

Il s'agit d'adaptations ponctuelles nécessaires pour assurer la continuité des soins, en tenant compte des besoins spécifiques des patients et de l'absentéisme des professionnels. Dans un esprit d'entraide, et en fonction de l'effectif de jour ainsi que de la charge de travail, les aides-soignants ont parfois sollicité leurs collègues de nuit pour la distribution des carafes d'eau en fin de nuit, notamment certains week-ends.

- 43. Quelles seront les missions de l'IDEC prévue sur la pédiatrie de Roscoff ? quelle sera le nombre de points supplémentaires alloués sur son salaire ?**

Réponse Direction :

Les fiches de poste IDEC sont harmonisées. Le complément de points IDEC sera proportionnel au temps consacré aux fonctions IDEC.

Questions Pôle Ressources

44. **Comment sont considérées et rémunérées les heures d'interventions (hors horaires planifiés) des salariés des services informatiques et des services techniques ?**

Réponse Direction :

Les heures d'intervention sont considérées comme du temps de travail effectif et rémunérées en conséquence.

Questions pôle médico-social

45. **Depuis le point fait à la réunion CSE de juillet sur la difficulté de remplacement des IDE de Lannouchen, la situation ne s'est pas améliorée sur août et septembre (coupes, changements d'horaires) cela engendre énormément de fatigue et de stress ; Quand cette situation va enfin s'améliorer, avez-vous pu recruter, avez-vous envisagé la piste de recrutement en interim ?**

Réponse Direction :

Le planning d'octobre ne prévoit pas d'« horaires coupés » en semaine. Sept infirmiers en contrats à durée déterminée ont été recrutées. Le week-end, quatre infirmiers sont présents dont deux avec des « horaires coupés ». Les absences des infirmiers en contrat à durée indéterminée ont été remplacées. L'absentéisme récent a conduit à des « horaires coupés » répartis entre plusieurs infirmiers selon les mois (février à septembre 2025), avec des volumes variant de 1 à 3 « horaires coupés ».

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le mardi 28 octobre à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le jeudi 23 octobre à 12h00